



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**  
Nombre de conseillers municipaux présents : **20**  
Nombre de votes contre : **0**  
Nombre d'abstentions : **0**  
Nombre de votes pour : **29**  
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 juin 2018

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Guillaume GUERRÉ, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h27**

Secrétaire : **Jenny OLLIVIER**

### PETITE ENFANCE

#### DL.18.055 - Contribution financière pour la 2ème rencontre professionnelle des assistants maternels de la Métropole. RAM

**Marie-Claude BLIN expose** :

En plus de leurs missions d'information, de mise en place de temps d'éveil collectif, les relais assistants maternels ont la mission d'offrir un cadre d'échanges des pratiques professionnelles, et ainsi de contribuer à la professionnalisation des assistants maternels.

C'est dans ce but que les RAM des communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, La-Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean de Braye, Saint Jean le Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran, Semoy ont souhaité s'associer afin d'organiser une journée à destination des assistants maternels.

Les objectifs de cette journée sont :

- Promouvoir et valoriser la profession des assistants maternels agréés,
- Rassembler les professionnels autour d'une thématique liée à l'exercice de leur métier : « la qualité de la relation assistant maternel / parent employeur » avec l'intervenante Isabelle BOISSET, psychologue.
- Optimiser les moyens des relais et travailler en partenariat.

Cette journée se déroule le samedi 06 octobre 2018, à l'Espace Béaire de La-Chapelle-Saint-Mesmin.

Ce partenariat nécessitera la signature d'une convention avec les 20 communes de la métropole orléanaise précitées.

La participation de chaque commune est fixée au prorata du nombre d'assistants maternels sur la base d'une somme de 1.35 € (par assistant maternel).

La Mairie de La-Chapelle-Saint-Mesmin engagera les dépenses liées à l'organisation de cette journée (soit 2562.30 euros). Enfin, les signataires verseront chacun les montants indiqués à la convention afin de répartir les frais de façon équitable.

Dans le cadre de l'organisation de la 2<sup>ème</sup> rencontre professionnelle des assistants maternels de la métropole orléanaise, après présentation en Commission « Vie Scolaire – Éducation populaire – Jeunesse – Environnement – Développement Durable » du 4 juin 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre les 20 communes participantes,
- De participer à hauteur de 1.35 € par assistant maternel agréé, soit 101.25 € pour Ingré.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

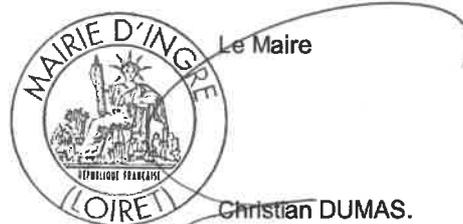
*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 6 juillet 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 9 juillet 2018

Publication le : 5 juillet 2018

Notification le : 5 juillet 2018

Le Maire  
Christian DUMAS.

**Acte à classer**

DL-18-055

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-09T10-33-02.00 ( MI211750852 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180626-DL-18-055-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Contribution financière pour la 2ème rencontre p  
des assistants maternels de la métropole. Ram

Date de décision : 26/06/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.6. Contributions budgetaires  
7.6.3. Autres contributions.Acte : DL.18.055-PE-contribution  
financière pour la 2ème rencontre  
professionnelle des assistants  
maternels de la métropole -  
RAM.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 09/07/18 à 10:33

Date 09/07/18 à 10:33

Date 09/07/18 à 10:39

Par RICHARD AuréliePar RICHARD Aurélie